

EXPEDITION

***PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DES
BIENS SAISIS EN VERTU D'UNE
ORDONNANCE RENDUE SUR REQUETE***

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

ET LE VINGT-CINQ AVRIL

A SEIZE HEURES TRENTE

A LA REQUETE DE :

- **LA SELARL MONTRAVERS YANG-TING**, prise en la personne de Maître Yohann YANG-TING, 6 rue des Arums Anse Mitan 97229 LES TROIS ILETS, agissant es-qualités de mandataire à la liquidation judiciaire de Monsieur Bernard LEMAIRE

Représentée par Maître Catherine DENNERY HALPHEN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, 8 rue Louis Philippe 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Agissant en vertu de:

Une requête présentée par la SELARL MONTRAVERS YANG-TING, es-qualités, et de son ordonnance en date du 16 novembre 2017, rendue par le Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de Monsieur Bernard LEMAIRE près le Tribunal de Grande Instance de FORT-DE-FRANCE, rectifiée suivant Ordonnance rendue par la même juridiction en date du 7 Mars 2018, laquelle a ordonné la vente aux enchères publiques des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Bernard LEMAIRE, et dont la désignation suit :

Sur la commune d'Asnières-sur-Seine (92 600) au 14 bis rue Rabelais, cadastré section T n° 198, pour une contenance de 01 a 96 ca, les lots 4 et 24, à savoir :

- Un appartement sis au premier étage du bâtiment A, comprenant une pièce de vie, une cuisine aménagée et équipée, une salle d'eau et une chambre, ainsi que les 63/1.000^{èmes} des parties communes générales.
- Une cave et les 1/1.000^{èmes} des parties communes générales.

En vertu des ordonnances précitées, j'ai été commis en application des dispositions des articles R322-2 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à l'effet de me rendre sur place, aux fins de vérifier les conditions d'occupation et faire établir par un technicien tous les diagnostics nécessaires à la vente.

C'est pourquoi, déférant à l'ordonnance qui précède :

Je, Julien PINEAU, membre de la S.C.P. Michel PLUMEL, Raphaël FARHI, Julien PINEAU, Huissiers de Justice Associés, près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, Audienciers près le Tribunal d'Instance de BOULOGNE, y séant, demeurant dite ville, 23-29 Rue de la Belle Feuille, soussigné,

Remarque préliminaire

Le Cabinet de Me DENNERY HALPHEN m'indique que les clés de l'appartement sont à ma disposition à l'agence immobilière ORPI, sise au 62 Grande Rue Charles De Gaulle à ASNIERES-SUR-SEINE, représentant Mr Bernard LEMAIRE.

Contact téléphonique pris avec Mr Frédéric FOURNEL, Responsable de l'agence ORPI, il m'indique que le bien à visiter est vide et inoccupé ; il m'indique me donner son accord, pour le compte de Mr Bernard LEMAIRE, pour me remettre les clés de l'appartement afin que je procède à mes opérations de description des biens en compagnie de l'entreprise chargée des diagnostics techniques.

Je me suis donc rendu ce jour au 62 Grande Rue Charles de Gaulle à Asnières sur Seine, au sein de l'Agence ORPI, à 16h20, où il m'a été remis, conformément aux instructions laissées par Mr FOURNEL, un jeu de clé de l'appartement sis 14 bis rue Rabelais 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Je me suis ensuite rendu à 16h30 au 14 bis rue Rabelais 92600 ASNIERES SUR SEINE.

En présence de :

Monsieur Christophe DELEAU

Société ACTYS

En charge de l'établissement des diagnostics réglementaires, préalables à la vente

EXTERIEURS ET ENVIRONNANTS :

L'immeuble est situé à 10 km au nord-ouest de Paris.

L'accessibilité se fait par l'autoroute A86, routes départementales, et par un réseau de bus sis à proximité, 200 mètres environ, Place Voltaire (lignes 54, 140, 175, 177, N15 et N51) ainsi que par la ligne 13 du métro (arrêt Gabriel Péri) à environ 350 mètres.

La rue Rabelais est une rue à sens unique de circulation, calme, avec stationnement en surface bilatéral limité.

Dans un rayon de 500 mètres se trouvent des commerces de proximité, alimentation, squares, Parc Robinson, groupes scolaires, marché, la mairie et les quais de Seine.

L'immeuble est soumis au statut de la copropriété, d'année de construction 1930, élevé de quatre étages, avec un niveau de sous-sol à usage de caves individuelles. Le syndic est le Cabinet SOLOGNE IMMOBILIER 58 avenue de la Marne 92600 ASNIERES SUR SEINE (01 47 39 81 94).

Il s'agit d'un appartement situé au premier étage face, accessible uniquement par escalier (sans ascenseur).

Les parties communes sont anciennes, avec revêtements au sol constitués de carreaux, murs et plafonds peints.

A mon entrée dans les lieux, je constate qu'il s'agit d'un appartement constituée d'une entrée, desservant une salle de douche avec lavabo simple vasque, WC, bidet, une cuisine avec un évier simple bac, un séjour et une chambre, l'ensemble donnant côté rue. L'exposition est NORD, la vue est peu dégagée.

L'entrée, la chambre et le séjour sont constitués au sol d'un parquet en chêne, droit, la cuisine et la salle de douche d'un carrelage ; les murs et plafonds de l'entrée, de la chambre et du séjour sont peints, les murs de la cuisine et de la salle de douche sont en faïence et peints, plafonds peints.

Les lieux sont vides de toute trace d'occupation actuelle.

Je constate l'absence d'eau, d'électricité, de gaz dans l'appartement. La cuvette du WC est sèche.

Le chauffage est collectif avec radiateurs en fonte et l'eau chaude produite par un chauffe-eau au gaz.

L'électricité est vétuste avec fusibles plomb et porcelaine.

Les fenêtres sont en bois, anciennes, verre simple vitrage, volets bois dépliantes vétustes.

Une épaisse couche de poussière recouvre les quelques effets mobiliers présents.

Les lieux, de manière générale, sont dégradés, en mauvais état. Des sacs poubelles éventrés jonchent le sol de la cuisine.

De nombreux dégâts des eaux sont apparents sur les murs et les plafonds.

Une fenêtre du séjour est cassée.

Quelques effets mobiliers sont présents sur place, à savoir un cadre en bois de lit sans matelas, un bureau, quelques meubles et étagères, un téléviseur à tube cathodique, un écran d'ordinateur et deux canapés convertibles en tissu.

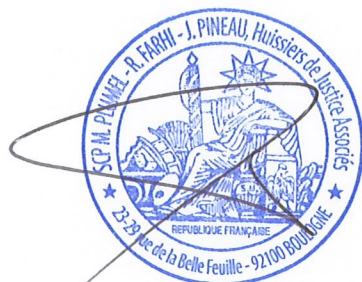
Aucun papier, aucun document n'est présent.

J'ai laissé sur place une copie de la requête et de l'ordonnance m'ayant désigné.

J'annexe au présent procès-verbal de constat un ensemble de clichés photographiques pris par mes soins pendant mes opérations.

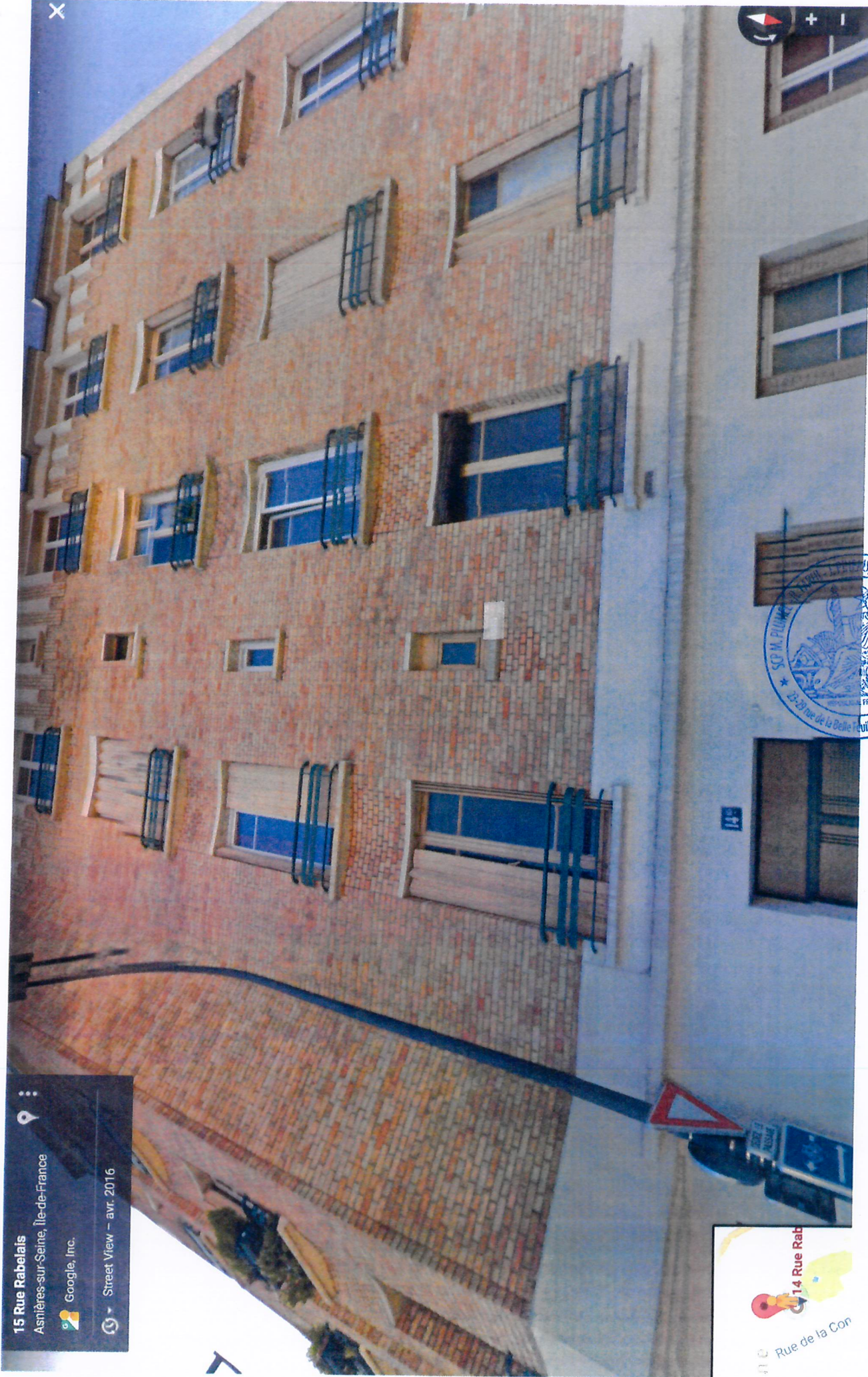
Je clos le présent procès-verbal, et quitte les lieux.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Julien PINEAU,
Huissier de Justice associé

Acte compris dans l'état mensuel déposé
Au bureau de l'enregistrement de BOULOGNE
Versé 14,89 €



15 Rue Rabelais
 Asnières-sur-Seine, Île-de-France
 Google, Inc.
 Street View - avr. 2016











